

Demande de bourse pour l'année scolaire 2026-2027

Votre enfant est scolarisé dans un établissement public

Vous pouvez **consentir à l'étude automatique** de votre droit à une bourse **au moment de l'inscription ou de la réinscription** de votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027 dans notre établissement. Cet accord vaut demande de bourse.

Il vous suffira de renseigner vos données d'état-civil (nom et prénoms, date et lieu de naissance) ainsi que celles de votre concubin éventuel.

Cela permet la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de votre demande de bourse.

Vous êtes ainsi dispensé de déposer une demande de bourse lors des rentrées suivantes grâce à la conservation de votre consentement.

Si vous ne consentez pas à ce dispositif, vous pouvez déposer votre demande de bourse durant la campagne 2026-2027. Les demandes seront à effectuer **à partir 1^{er} septembre et jusqu'au 15 octobre 2026 dernier délai**.

- en utilisant le service en ligne Téléservice Bourses [via un compte EduConnect ou avec FranceConnect](#) ;

Demande de Bourse

Pour les parents n'ayant pas consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse :

la demande de bourse doit obligatoirement être déposée chaque année.

Elle doit se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse

nationale de lycée, téléchargeable sur le site : education.gouv.fr



EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT CA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr



1 Pour activer mon **compte unique**, j'ai besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants.



2 Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.

Des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition pendant chaque période d'ouverture des démarches en ligne.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (horaires de métropole)

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr